



mort de mon chien 6h après anesthésie

Par **rowena 87**, le **16/10/2009** à **08:08**

je lance un appel à l'aide!mon chien ,9 ans,sans problème de santé ,est mort hier à la suite d'une intervention des ligaments du genou.6h après l'anesthésie;la véto dit arrêt cardiaque.j'y crois pas il allait très bien.ya peutetre eu défaut de soin ou erreur médical.je veux comprendre.que faire.je récupère le corps cet après midi.merci de me répondre!

Par **mybebe**, le **18/08/2011** à **00:47**

Bonsoir,

Il vient de m'arriver un peut pres la meme chose, sauf que ma chienne agée de 4 ans et demi vient ce soir de mourir d'un arret cardiaque après 6 jours. Hier elle à eu un control chez le veto et tout allait bien. Aujourd'hui je ne comprends pas. est ce du à l'anesthésie ou pas. Le corp de ma chienne est chez le veto pour l'incinération, demain je vais telephoner pour demander un autopsie (si ce n'est pas trop tard), et savoir comment c'est passé l'operation.

Par **rebond**, le **30/08/2011** à **17:57**

Bonsoir,

La responsabilité contractuelle est fondée sur le contrat de soin existant entre le vétérinaire et vous. Cette responsabilité est fondée sur le contrat qu'il existe entre vous.

Le vétérinaire, en prenant en charge un animal, accepte tacitement un contrat de soin. Ce contrat lui impose une obligation que l'on qualifie « de moyens ». En pratique, cela signifie que, le fait que le vétérinaire n'ait pas réussi son intervention sur l'animal (c'est-à-dire qu'il n'ait pas obtenu le résultat recherché) ne signifie en aucune façon qu'il a manqué à son obligation dans la mesure où il a mis en œuvre des moyens suffisants pour essayer d'obtenir un résultat favorable.

C'est sans doute très pénible mais les risques de l'anesthésie sont bien connus et entrent dans le cadre de ce que l'on appelle l'aléa thérapeutique.

Je ne veux pas vous décourager mais est-il raisonnable d'entreprendre une procédure civile couteuse (avocat-experts etc...)pour une issue plus qu'aléatoire et en cas de succès une réparation modeste(préjudice moral).

En revanche vous pouvez faire intervenir un avocat et même demander vous-même au

vétérinaire qu'il accepte de faire intervenir son assurance de responsabilité professionnelle.
Je doute qu'il l'accepte d'emblée puisque ce serait une reconnaissance de responsabilité, avec
pour conséquence une augmentation de ses primes.
Cordialement